

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 18 (1927)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tessin.

Le chroniqueur n'a, cette fois-ci, rien d'intéressant à signaler, ni au point de vue de la législation scolaire, ni en ce qui concerne le fonctionnement des écoles et les différentes initiatives pédagogiques.

L'année 1926-1927 s'écoula d'une manière tout à fait normale. Les résultats des examens de la session d'été furent satisfaisants, surtout si l'on considère le fait que les commissions d'experts crurent devoir appliquer des mesures très sévères vu l'augmentation considérable du nombre des élèves dans les écoles secondaires. Le Lycée cantonal de Lugano, qui comptait, il y a peu d'années, une cinquantaine d'étudiants, en a maintenant environ 150, dont une trentaine se dirigent chaque année, par la voie universitaire, vers les carrières libérales, déjà encombrées, ici comme partout ailleurs.

La question de l'*Université tessinoise* a formé l'objet d'autres études et polémiques, que nous résumerons quand une solution quelconque aura été entrevue. Pour le moment il faut simplement rappeler que le gouvernement tessinois, quoique disposé à examiner la question d'accord avec les autorités fédérales, s'est déclaré opposé à la faculté de droit dont on a parlé avec insistance, pour la bonne raison qu'il y a assez d'avocats et qu'il apparaît inutile d'en créer d'autres.

Le Tessin a été choisi par le Bureau International d'Education comme siège du *Congrès international de l'Education nouvelle*, qui eut lieu à Locarno dans la première quinzaine du mois d'août. Plus de quarante pays y furent représentés par un millier de congressistes. Les journaux ont donné des informations assez précises sur les travaux des différentes sections ; et les actes officiels qui seront publiés prochainement offriront la possibilité d'apprécier comme il convient l'effort accompli, ces derniers temps, pour donner au problème éducatif des solutions plus exactes au point de vue psychologique, plus délicates et profondes au point de vue humain et social. On doit constater avec plaisir que les mille préoccupations économiques et politiques dans lesquelles se débattent les nations n'empêchent point les gouvernements de s'intéresser aux principes qui doivent former la base de l'école. Le Congrès de Locarno en donna la preuve la plus nette et la plus reconfortante.

A. U. T.